

Manœuvres des régiments d'infanterie 2 et 8 et de l'escadron de dragons 2/1

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **37 (1892)**

Heft 9

PDF erstellt am: **18.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-348217>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Manœuvres des régiments d'infanterie 2 et 8 et de l'escadron de dragons 2/I.

Ces manœuvres qui ont eu lieu du 24 au 27 août, se sont déroulées dans le Jura, le long de la frontière française, sur le territoire de Les Bolles, La Vraconne, l'Auberson, Baulmes (carte Dufour, f° XI).

Nous allons en faire un rapide récit documentaire.

DIRECTION DES MANŒUVRES

Ordre N° 1.

I. DIRECTION DES MANŒUVRES

1° *Directeur des manœuvres et Inspecteur* : Colonel-brigadier *Ed. Secretan*, commandant de la IV^e brigade d'infanterie.

2° *Juges de camp* : Colonel d'infanterie *Coutau*, instructeur d'arrondissement de la I^{re} division.

Colonel-brigadier *Favre*, commandant de la I^{re} brigade d'infanterie ;

Colonel d'état-major *P. Isler*, instructeur d'arrondissement de la II^e division ;

Colonel d'infanterie *Bourgoz*, instructeur d'infanterie de 1^{re} classe ;

Lieutenant-colonel *Denz*, instructeur d'infanterie de 1^{re} classe ;

Lieutenant-colonel *Nicolet*, instructeur d'infanterie de 1^{re} classe ;

Lieutenant-colonel *de Cerjat*, instructeur de cavalerie de 2^e classe ;

Major *Lecoultre*, commandant le 1^{er} régiment de cavalerie.

3° *Etat-major de la IV^e brigade* : Capitaine d'état-major *Ed. Courvoisier* ;

Capitaine-adjutant *H. Courvoisier* ;

Secrétaire d'état-major *J. Naegeli*.

4° Les officiers faisant partie de la direction des manœuvres portent le brassard blanc. — Le Directeur des manœuvres a un fanion blanc.

II. TROUPES :

1° *Détachement Nord* : Commandant : lieut.-colonel de Wattenwyl, chef du 8^e régiment d'infanterie. — Troupes : 8^e régiment d'infanterie et deux pelotons du 2/I escadron de dragons.

2° *Détachement Sud* : Commandant : lieut.-colonel Sarasin, chef du 2^{me} régiment d'infanterie. — Troupes : 2^{me} régiment d'infanterie et un peloton du 2/I escadron de dragons.

3° L'intervention dans la manœuvre de troupes *marquées* est indiquée par des fanions rouges, dont chacun marque une section d'infanterie.

4° Le détachement Nord porte la bande blanche au képi.

III. MANŒUVRES :

1^o Pendant le combat, le Directeur des manœuvres fait sonner :

Garde à vous! Officiers! — pour interrompre la manœuvre et appeler auprès de lui les juges de camp et les chefs des deux détachements Nord et Sud.

La retraite! Officiers! — pour terminer la manœuvre et appeler auprès de lui tous les officiers montés et les capitaines d'infanterie.

A ces deux signaux, toutes les troupes restent en place. L'infanterie prend l'arme au pied. Les cavaliers mettent pied à terre.

2^o *Les deux détachements seront en état continu d'hostilité dès le 24 août à 5 heures du soir et jusqu'à ordre contraire.*

3^o *L'idée générale de la manœuvre et les mouvements généraux seront expliqués aux troupes avant exécution. Dans l'infanterie, cette explication sera donnée par les chefs de bataillon.*

4^o On veillera à la stricte observation de l'article 280, alinéa 1, du règlement d'administration et de la circulaire du Département militaire fédéral du 18 mai 1892 sur le respect dû aux cultures et aux propriétés.

5^o A proximité de la frontière, on veillera à ce que les troupes n'empiètent pas sur le territoire français.

6^o Aux termes des prescriptions du Département militaire du 10 novembre 1886, il n'est pas délivré de cartes pour les manœuvres. La carte utile est la feuille XI de la carte à $\frac{1}{100000}$ (voir aussi les feuilles II et V de la carte à $\frac{1}{50000}$ du canton de Vaud, en vente chez les receveurs de district cantonaux et à la librairie Benda à Lausanne).

IV. ORDRES. — RAPPORTS. — SERVICE.

1^o Les ordres pour l'exécution de l'idée générale de la manœuvre par les commandants des deux détachements seront communiqués aussitôt donnés, en triple expédition, à la Direction des manœuvres.

2^o De même, le rapport tactique journalier.

3^o Le 2^{me} régiment d'infanterie détachera le 23 août à 9 heures du matin, à la Direction des manœuvres deux plantons dont, si possible, un comptable.

4^o L'escadron 2/I détachera à la Direction des manœuvres le 24 à 8 heures du matin un trompette.

V. HABILLEMENT. — SUBSISTANCES. — CANTONNEMENTS. — LICENCIEMENT.

1^o Les commandants des régiments d'infanterie 2 et 8 prendront les mesures nécessaires pour que leurs troupes puissent toucher la tunique le 26 août, après la manœuvre du matin, pour l'inspection, qui aura lieu l'après-midi du même jour à Orbe.

2° Les commandants des deux détachements sont chargés de tout ce qui concerne la subsistance et le logement des troupes.

3° Les cantonnements des 24, 25 et 26 feront l'objet de communications ultérieures.

4° Les commandants des 2^{me} et 8^{me} régiments d'infanterie et de l'escadron 2/I disposeront de leurs troupes le 27 août dès la diane pour le licenciement. Ils s'entendront directement avec la compagnie Jura-Simplon pour le rapatriement.

Les titres I, II et III, § 1, 2, 3, 4 et 5 du présent ordre seront communiqués, en temps utile, aux troupes.

Je serai le 23 août à Yverdon.

Lausanne, 18 août 1892.

(sig.) *Le Directeur des manœuvres,*
Ed. SECRETAN, colonel-brigadier.

Nous avons souligné le passage relatif à l'état d'hostilité. Le directeur des manœuvres a adopté en effet un mode de procéder qui devrait être plus fréquemment appliqué dans nos manœuvres. Les hostilités une fois ouvertes, il y est suivi toute la durée des jours fixés, sans interruption aucune ni de jour ni de nuit. Les seules interruptions sont celles résultant des critiques; à ce moment les troupes arrêtent de manœuvrer restant à la place exacte qu'elles occupent au moment du signal. Elles recommencent leurs mouvements aussitôt qu'un nouveau signal leur est donné pour cela. Pour les cantonnements et campements, rien n'est fixé à l'avance. Les chefs de corps sont laissés libres; à eux de disposer au mieux. Aucune indication ne leur est non plus donnée sur l'heure à laquelle ils pourront être attaqués; à chaque instant ils doivent s'y attendre. Bref, pour ce qui concerne les corps en présence, une place beaucoup plus importante est laissée à l'imprévu. Le développement de l'esprit d'initiative y trouve son compte. Ce système oblige en outre les chefs de prendre avec plus de soin leurs dispositions, de raisonner d'une manière plus minutieuse, enfin et surtout, il oblige à un service de sûreté plus actif et plus attentif.

Le chef de chaque corps est dans une continuelle ignorance des ordres qui feront agir son adversaire. Au moment même où celui-ci semble se dérober et prendre ses dispositions pour une nuit de repos, l'ordre du retour offensif peut lui être donné, qui déroute toutes les prévisions.

Il va sans dire qu'un pareil système ajoute beaucoup aux

difficultés du service. Il complique surtout la tâche de l'intendance, et les troupes peuvent être exposées à de plus longues attentes de l'heure de la soupe. Mais en revanche combien plus ne profitera-t-on pas de manœuvres ainsi comprises? Que d'enseignements pourront en être tirés? L'intendance elle-même comprenant mieux les difficultés de sa tâche mettra plus de soins à les éviter, et chaque erreur commise sera pour elle une leçon qui lui profitera. Enfin, pour les hommes, il résultera de ces expériences cet enseignement précieux, qu'en campagne il faut savoir compter beaucoup sur soi-même et très peu se reposer sur les autres.

Une des conditions principales pour être soldat c'est de devenir *prévoyant* et *débrouillard*. Mais pour acquérir ces qualités, il faut avoir fait ses expériences, c'est à dire qu'il faut avoir senti combien il en coûte de ne pas les posséder.

Donc, à tous ces points de vue, et pour le plus grand bien de tous, il faut espérer que le système adopté pour les manœuvres des 2^{me} et 8^{me} régiments le sera souvent dans les manœuvres à venir.

L'idée générale a été la suivante :

« Un corps nord, en marche des Verrières sur Neuchâtel par le Val-de-Travers, détache de Fleurier, par Buttes et la Côte-aux-Fées, une colonne d'infanterie et de cavalerie, avec la mission de marcher, par Ste-Croix, sur Yverdon, et, par l'Auberson, sur Orbe.

« Un corps sud, en station sur la rive droite du Nozon et de la Thièle (au sud du lac de Neuchâtel), et qui occupe avec son avant-garde Orbe et Yverdon, à la nouvelle qu'un corps ennemi entre en Suisse par le Val de-Travers, détache une colonne d'infanterie et de cavalerie pour couvrir les passages Ste-Croix-Yverdon et l'Auberson-Baulmes-Orbe. »

Partant de cette supposition, le 24 août au matin, le directeur des manœuvres envoyait au chef du corps sud (lieut.-colonel Sarasin), l'ordre suivant :

DIRECTION DES MANŒUVRES

CORPS SUD

AU DÉTACHEMENT SUD

Ordre pour le 24 août.

Yverdon, 24 août 1892, 2 heures matin.

1. Le corps ennemi, massé aux Verrières, menace Neuchâtel par

le Val-de-Travers et paraît avoir l'intention de s'emparer, en marchant par la Côte aux Fées, des passages Ste-Croix-Yverdon et l'Auberson-Orbe.

2. L'avant-garde du corps sud a l'ordre d'empêcher l'ennemi de prendre possession de ces deux routes.

3. En conséquence, votre détachement marchera immédiatement sur la Vraconne et placera ses avant-postes sur la ligne Le Cretet-Les Bourquins.

En cas d'attaque, vous résisterez sur ces positions.

Un autre régiment (supposé) recevra l'ordre d'occuper St-Olivier, à votre droite.

4. La route Buttes-Noirvaux-Ste-Croix, détruite par nous, est impraticable.

5. Je serai ce soir à la Vraconne.

Le directeur des manœuvres,

(Sig.)

Ed. SECRETAN, col.

On voit que cet ordre, conformément au principe posé dans l'ordre général, ne donnait au chef du corps nord aucune indication sur l'heure à laquelle il pourrait être attaqué; à lui de prendre des mesures contre toute surprise.

D'autre part, le dit ordre général fixant l'ouverture des hostilités à 5 h. du soir, le temps nécessaire était laissé au chef du corps sud pour marcher d'Yverdon jusqu'aux positions à occuper et y prendre ses dispositions. Celles-ci se trouvaient d'ailleurs facilitées par indication qu'un régiment supposé occupait sur la droite Saint Olivier, et par l'impossibilité d'un mouvement tournant de l'ennemi empruntant la route des gorges de Noirvaux. La destruction de cette route mettait fin à ce sérieux danger.

A réception de l'ordre de la direction des manœuvres, le chef du corps sud disposa comme suit :

Le régiment combiné se rassemblera à 5 heures du matin sur sa place de rassemblement, la place d'armes d'Yverdon, et partira immédiatement par la route Yverdon-Vuitteboeuf-Ste-Croix-la Vraconne.

Avant-garde : Bataillon 4 et le peloton de dragons, sous le commandement de M. le major Chuard.

Gros : Bataillons 5 et 6.

L'échelon de munitions et la colonne régimentaire suivront immédiatement le gros, sous le commandement du lieutenant du train.

Je marcherai à la tête du gros.

Le commandant du 2^{me} régiment,

(Sig.)

SARASIN, lieut.-col.

Arrivé à la Vraconne, le commandant du détachement sud apprend qu'un détachement du corps nord chemine de Fleurier sur Buttes et Ste-Croix. En conséquence il dispose :

Le corps des avant-postes (bataillon 5, 1 peloton de dragons) occupera la ligne le Crétet-les Bourquins. Il a pour mission de protéger le gros du corps et d'explorer en avant du côté de l'ennemi. La ligne des avant-postes se divisera en deux secteurs, secteur des Bourquins et secteur du Crétet; gros du secteur de gauche aux Rochettes, gros du secteur de droite au Crétet.

Les feux de bivouac sont interdits sauf aux deux gros. On cuira au gros.

Patrouilles dans la direction de Leuba et des Buttes, sur la route principale et sur les routes latérales. Envoyer les rapports à la Vraconne.

En cas d'alarme, les bataillons se réuniront sur place.

Mais aucune alarme ne se produisit, et le lendemain 25 août, dès les premières heures de la matinée, le détachement était aux Bourquins en formation de rassemblement et attendait l'ennemi.

Bat. 4	□		□	Bat. 6.
			□	Bat. 5.

Pendant ce temps là, le chef du détachement nord prenait lui aussi ses dispositions. La veille au soir, il avait reçu de la direction des manœuvres l'ordre suivant :

DIRECTION DES MANŒUVRES

CORPS NORD

AU DÉTACHEMENT NORD

Ordre pour le 25 août.

Fleurier, 24 août 1892, 4 heures soir.

1. L'ennemi occupe Neuchâtel, Yverdon et Orbe.
2. Notre corps continuera demain matin sa marche sur Neuchâtel, mais je veux m'emparer aussi des passages Ste-Croix-Yverdon et l'Auberson-Orbe.
3. En conséquence, vous marcherez demain matin, 25 août, dès quatre heures, par les Bolles et les Bourquins, sur la Vraconne et si vous rencontrez l'ennemi, vous le rejetterez sur l'Auberson.

J'enverrai un autre régiment (supposé), par votre gauche, à St-Olivier et Ste-Croix.

4. La route Buttes-Ste-Croix, par la gorge de Noirvaux, détruite par l'ennemi, est impraticable.

5. Je serai demain matin, dès 6 heures, à les Bolles vers l'Eglise.

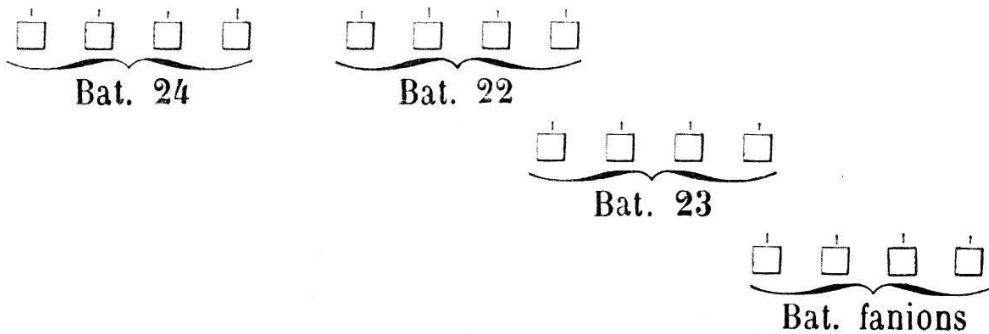
Le directeur des manœuvres,

(Sig.) Ed. SECRETAN, col.

Pour atteindre Ste-Croix, la route de Noirvaux eût été la plus courte et la plus directe. Celle-ci devenue impraticable, force était de faire un détour par la droite et d'utiliser depuis Buttes la route Les Leuba-Les Bolles. C'est à quoi se résolut le chef du détachement nord. Seulement au lieu d'avancer sur la route même qui suit le thalveg et se trouve par conséquent dominée de toutes parts, il appuya encore plus à droite, gagna les hauteurs, se dirigea par Au Coude, chez Antoine, les Jeannets, et là, changeant brusquement de direction vers le sud, il marcha sur les Bolles et les Bourquins. Le contact s'établit.

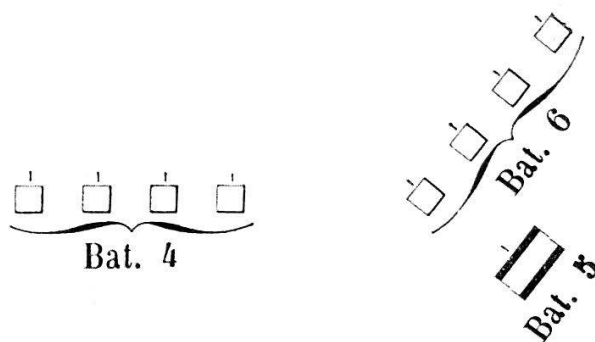
Nous n'entrerons pas dans le détail du combat. Contentons-nous d'esquisser le dispositif de l'attaque et de la défense au moment du plus grand déploiement.

Formation pour l'attaque :



Les réserves menaçaient donc l'aile gauche de l'ennemi, le bataillon de fanions marchant non loin de la frontière de France.

Dispositif de défense :



A 9 h., le chef de régiment donnait au bataillon 5 l'ordre de déborder l'aile droite du régiment, sur la gauche ennemie,

lorsqu'il reçoit l'avis que le régiment (supposé) qui, à sa droite devait occuper St-Olivier est en retard et que l'ennemi occupe ce point. Dans ces conditions, la résistance devenait impossible. Le détachement se met en retraite sur l'Auberson et Baulmes.

L'intention du directeur de la manœuvre était de faire prendre, par le 2^e régiment, une position de repli à l'Auberson où il aurait pu résister jusqu'au soir à l'attaque du 8^e régiment, avant de se retirer sur Baulmes. Malheureusement, depuis 6 heures du matin, le temps était devenu très mauvais, en sorte que la manœuvre dut être interrompue,

Le soir, la pluie torrentielle ayant empêché tout bivouac, le régiment 2 fut cantonné : dragons et bataillon 6 à Baulmes; bataillon 5 à Rances; bataillon 4 à Valleyres; avec des grand'gardes à Grange Neuve, les Praz et Tour de Baulmes.

Le détachement du nord après avoir mené la poursuite jusqu'à l'Auberson s'y arrête et y prend ses cantonnements.

Dans la soirée les commandants des deux détachements reçurent les avis et ordres suivants de la direction des manœuvres :

Commandant du 2^e régiment.

Par dépêche.

Lieutenant-colonel SARASIN

Valleyres-sous-Rances.

AU DÉTACHEMENT SUD

L'ennemi occupe Ste-Croix et l'Auberson. A l'Auberson, il paraît installé pour passer la nuit. Empêchez-le de déboucher du défilé Auberson-Baulmes et retardez le plus possible sa marche sur Orbe.

Commandant du 8^e régiment,

Par estafette.

Lieutenant-colonel DE WATTENWYL

L'Auberson.

AU DÉTACHEMENT NORD

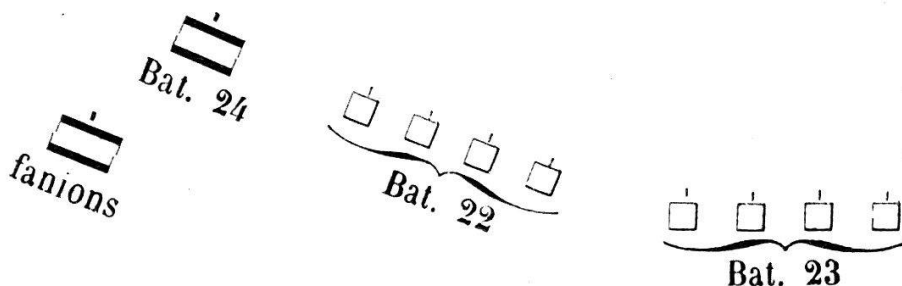
L'ennemi cantonne à Baulmes et Rances. — Marchez demain matin, 26 août, à 4 heures, sur Baulmes et Orbe.

A 3 h. 30 déjà la cavalerie nord commence ses explorations; une demi heure plus tard, tout le régiment quitte l'Auberson. La nuit était noire; une pluie battante tombait. A 7 h. 45 la tête de la colonne atteignait Baulmes.

Les troupes du détachement sud avaient quitté cette localité un peu plus d'une heure auparavant. A 6 h. la cavalerie avait commencé son service de reconnaissance, lançant des patrouilles sur les routes Baulmes-Auberson, Baulmes-Vuittebœuf et Baul-

mes-Abergement. A 7 h. le régiment s'était rassemblé à l'angle S.-O. du bois de Pipechat, face au débouché de la route Auberson-Baulmes. Un peu avant 8 h., le combat était engagé sur toute la ligne.

Dispositif d'attaque :



L'attaque ayant réussi, le 2^e régiment se retira et prit une position de repli au N.-E. de *Rances*. Un second combat y eut lieu, après quoi la fin de la manœuvre fut ordonnée. Il était 9 h. 15.

Le même jour, à 4 h. après midi, la brigade fut passée en revue, conformément à l'ordre suivant :

Inspection
des régiments d'infanterie 2 & 8.

Ste-Croix, 25 août 1892.

ORDRE POUR L'INSPECTION DU 26 AOUT.

A. INSPECTION. — L'inspection des régiments d'infanterie 2 et 8 sera faite par le colonel-brigadier Secretan, commandant de la IV^e brigade d'infanterie et directeur des manœuvres, sur la place dite « les Arts », à la sortie d'Orbe, au sud de la route Orbe-Chavornay.

L'inspection commencera à 4 ¹/₂ heures après-midi.

Les troupes se trouveront sur la place d'inspection cinq minutes avant 4 ¹/₂ heures. — Jusqu'à l'arrivée de l'inspecteur, les troupes seront sous les ordres de M. le lieutenant-colonel Sarasin, commandant du 2^e régiment d'infanterie.

Les bataillons seront formés en colonnes par pelotons, à 6 pas, sur une seule ligne (régiment 2 à la droite) front contre Chavornay.

Le train n'assistera pas à l'inspection.

Les commandants des régiments se portent au-devant de l'inspecteur jusqu'à l'aile droite de leur régiment.

L'adjutant de brigade et les adjudants des régiments seront présents sur la place d'inspection à 4 heures du soir. L'officier d'état-major de la brigade leur donnera les ordres.

B. DÉFILÉ. — Après l'inspection, les troupes défileront, sous les ordres du colonel Secretan, devant M. le colonel Ceresole, comman-

dant du 1^{er} corps d'armée, sur la place des Arts, à l'Est du chemin d'Orny.

Les régiments se formeront de suite après l'inspection sur l'emplacement du défilé en colonnes par pelotons à deux pas, le régiment 2 en tête.

Les fanfares des bataillons se réuniront par régiments

Dès que le régiment 2 aura défilé, il évacuera la route du défilé par une marche de flanc à gauche au pas de gymnastique, fera halte, prendra l'arme au pied et restera au garde à vous.

Le défilé terminé, la brigade se formera en colonne de route et rentrera aux cantonnements, le régiment 8 en tête.

Le directeur des manœuvres,
Ed. SECRETAN, colonel.



Une expérience hardie.

Les essais qui viennent d'être faits au St-Gothard pendant le cours de répétition de la IV^e division d'artillerie de position sont d'une grande importance. Ils tendront à modifier considérablement l'opinion qui a cours au sujet de la mobilité ou de l'immobilité des lourdes pièces de cette arme.

Il s'agissait de savoir jusqu'à quel point l'artillerie de position pouvait suivre les troupes de la défense mobile, sans employer d'autres moyens que ceux qui sont disponibles en campagne. On fit une expérience décisive en tentant de monter deux canons de 12 centimètres sur le Gourschen (altitude 2150 m.), dont le sommet n'est accessible que par des sentiers de chèvre. Il était certain que si l'on réussissait à hisser sur cette montagne, dans un temps relativement court, des bouches à feu d'un poids de 1450 kilogrammes, on pourrait considérer qu'aucun obstacle n'arrêterait désormais la marche de l'artillerie de position.

Le chef du génie de la défense du Gothard, M. le lieutenant-colonel Pfund, fut chargé de la direction de cette entreprise.

Les pièces furent amenées au pied de la montagne par un mauvais chemin que les artilleurs avaient élargi et consolidé. De là un chemin-couloir tracé suivant la ligne de plus forte pente, mais plié cependant le plus possible au terrain, conduisait presque directement au sommet de la montagne. La longueur était de 1,100 mètres, et la pente effrayante, surtout dans la partie médiane, atteignait en certains points 75 %. Pour établir ce chemin, on s'était borné, du reste, à écarter les blocs de rochers, à égaliser tant soit peu le terrain sur une largeur de 2 m. à 2 m. 50, et à fixer, tous les 100 m. environ, des points d'ancrage pour les moufles : barres de fer dans le rocher ou gros pieux calés entre les blocs.